



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de Convocation :</u> 31 mai 2021
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 15
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 7-5

L'an **deux mille vingt et un** et le **10 juin**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Sylvie GÉRARD

Objet : Acquisition de désherbeurs

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi, la Commune s'est engagée sur le « zéro-phyto » c'est pourquoi il convient maintenant d'équiper les services communaux.

Monsieur le Maire indique qu'après consultation, le choix s'est porté sur la proposition de l'Agence Labor Hako, succursale de Midi-Pyrénées, ZI de la Glacière, 13 impasse Pierre Camo, 31086 TOULOUSE CEDEX 2, à savoir :

- Un **désherbeur mécanique** de chemin, type WKE 1300 avec traîne acier de finition et un jeu de couteaux dont le montant s'élève à **SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS HORS TAXES** (7 695.00 € HT) ;
- Une **désherbeuse rotative** « révolutionnaire » AUXICUT dont le montant s'élève à **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS HORS TAXES** (590.00 € HT) ;
- Un **jeu de lames de rechange** pour un montant de **QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS HORS TAXES** (84.00 € HT).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- l'acquisition d'un **désherbeur mécanique** de chemin, type WKE 1300 avec traîne acier de finition et un jeu de couteaux, d'une **désherbeuse rotative** « révolutionnaire » AUXICUT, d'un **jeu de lames de rechange** pour un montant total de **HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-NEUF EUROS HORS TAXES** (8 369.00 € HT) ;
- de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **15 juin 2021**

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213100845-20210610-DCM_2021_7_5-DE

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **11 juin 2021**

Le Maire,
Christian SANS

